



Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes – 3 jours

Objectifs de la formation

Bien comprendre le rôle et fonctionnement des associations d'aide aux victimes par rapport aux publics accueillis, à l'environnement partenarial et à la politique nationale d'aide aux victimes et de permettre à chacun d'apporter les premières réponses juridiques en matière de procédure pénale et de démarches à faire suite à une infraction pénale.

Public

Bénévoles, salariés et nouvellement recrutés des associations d'aide aux victimes.

Prérequis

Accessible à tout intervenant des AAV de France Victimes quels que soient sa formation, son statut et son poste.

Contenu

- L'environnement de l'association d'aide aux victimes
 - L'aide aux victimes en France : définition, historique, structuration du réseau aide aux victimes
 - La fédération France Victimes (missions, services, organisation)
 - Les partenaires des AAV
 - Les missions des AAV
- Approche du droit des victimes
 - L'organisation judiciaire
 - Les étapes de la procédure pénale
 - L'indemnisation
- Les conséquences psychologiques de l'infraction

12 stagiaires maximum

Durée en heures

3 jours = 18 heures

Date et lieu

Paris

du 21 au 23 janvier 2019

du 18 au 20 mars 2019

du 18 au 20 novembre 2019

Formation animée par :

Jérôme Bertin – directeur général de France Victimes

Michel De Sousa – chargé d'animation réseau France Victimes

Marie-Yvonne Harry – psychologue clinicienne

Méthodes et outils pédagogiques

Apports théoriques, mises en situation et cas pratiques.

Coût

Gratuit pour les associations adhérentes à France Victimes

Évaluation

Évaluation sur le déroulement du stage et l'adéquation avec les attentes

Remise d'une attestation individuelle de formation.

